53e ANNÉE (6e SÉRIE) N° 44 12 NOVEMBRE 1936

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

Mgr A. ROZIER
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
Docteur en Théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Pourriez-vous donner, sur Savonarole et son époque, une étude un peu détaillée, qui permette de les mieux comprendre ? J'ai bien lu votre compte-rendu de Ferrara, p. 752 de 1931. Je connais le livre de Perrens, qui remonte à 1853, et les conclusions de Pastor et de Newman. Un livre tout récent n'a-t-il pas paru ? Les uns en font un saint, les autres un illuminé et un révolté contre l'autorité du Souverain Pontife. Qu'en penser et que conclure ?

R. — Savonarole est en effet une figure bien étrange et qui continuera longtemps, selon toute vraisemblance, à diviser les historiens. Chacun d'eux le juge selon sa philosophie, ses goûts, l'orientation profonde de ce que l'Evangile nomme « son cœur ». Ceux qui sont « d'ici-bas » le tournent en dérision, sans se faire faute de maltraiter aussi ses adversaires. Ceux qui sont d' « en-haut » voient en lui un homme, un moine plein de zèle, de sincérité, d'ardeur, mais qui fut, en partie du moins, victime de ses illusions et des circonstances où il se trouva engagé.

Nous ne connaissons aucun ouvrage récent sur le grand prédicateur florentin du xve siècle. Mais il a paru récemment un volume intitulé : *Les procès célèbres de l'Italie* [1], où Savonarole a reçu la place qui lui revenait. Le chapitre qui lui est consacré, — entre Marin Faliero et Beatrice Cenci, — a 56 pages. On y met en parallèle Laurent le Magnifique et le sombre moine de St-Marc. Toutes les préférences de l'auteur vont au premier, qui lui paraît vraiment un *homme,* parce qu'il possède le goût passionné de la vie présente. On aura du reste une idée du ton et de l'esprit de l'ouvrage tout entier, par le passage que voici :

« Vraiment, Laurent le Magnifique et Savonarole sont les représentants de deux courants qui coexistent et contrastent au xvie siècle italien [2], de cette période de révolution et de transition entre le monde ancien et le monde moderne. Ils représentent les deux âmes de la Renaissance, les deux principes qui se disputaient alors les consciences : hellénisme et christianisme, paganisme renaissant et idéal chrétien. L'un, le Magnifique, personnifie la marche triomphante des idées nouvelles, fondées sur l'esprit critique et l'exaltation de l'individu, montrant plus d'indifférence que d'hostilité aux problèmes religieux. « Au goût du ciel succède le goût de la terre », et « la tristesse n'est plus sacrée, la chair n'est plus fétide »... L'autre, Savonarole, c'est l'esprit du passé, tout empreint de superstitions médievales, fanatique et délirant, s'astreignant aux disciplines religieuses les plus aveugles et strictement attaché aux dogmes de l'Eglise... »

Nous sommes d'accord avec Vera Modigliani pour admettre que deux esprits luttaient, en ce temps-là, l'un contre l'autre, comme ils luttent encore aujourd'hui, notamment en Espagne. Nous lui concéderons même que Laurent le Magnifique peut servir de modèle aux amis « du siècle », encore que le christianisme gardât, au fond de son âme, des racines singulièrement vivaces, comme il se vit bien à son lit de mort. Mais nous ne pouvons admettre que Savonarole soit l'exemplaire idéal de l'esprit de l'Evangile. Nous allons voir en lui un manque de mesure, de douceur, d'humilité qui gâtent en partie ses très réelles et très riches qualités.

Le récit de Vera Modigliani tient plus de « l'histoire romancée » que de la science pure. Essayons de mettre au point hommes et choses de cette époque tourmentée et vivante [1].

* *

L'enfance et la jeunesse du célèbre moine demeurent enveloppées d'ombres. Elles furent probablement semblables à celles des moines de son Ordre et de son siècle. Il était né à Ferrare, en 1452. Son grand-père était médecin de la Cour. On ne sait rien de son père. On lui a, sans preuves bien claires, attribué surtout les qualités de sa mère, qui était de Mantoue. Et l'on a coutume de faire remarquer qu'il n'était pas né sur les bords riants de l'Arno, qu'il était fils des pays du septentrion, moins lumineux, moins chauds, moins favorisés de la nature que la fertile Toscane. Mais tout cela est assez fantaisiste.

Il paraît que Jérôme fut sollicité d'entrer dans la carrière de son grand-père et qu'il s'y refusa. Ce qui est sûr, c'est que sa vocation fut combattue et qu'il quitta secrètement la maison paternelle pour entrer au couvent des Dominicains à

[1] Par Vera Modigliani, Docteur en droit; Paris, Payot, 1936, in-12 de 239 p., 15 f.

[2] C'est évidemment xve siècle qu'il faudrait. L'auteur ne paraît pas très fixé sur le sens des mots. Il lui arrive de dire que des personnes « renonçaient à la vie *séculaire* » (p. 47), pour « séculière »...

[1] L'ouvrage de fond, sur Savonarole, demeure celui de Villari, *La Storia di G. Savonarola,* 2 vol., Florence, 1887, où se trouvent de nombreux et rares documents du temps

Bologne. Il prêcha dans la suite à Ferrare, mais sans grand succès. On l'envoya alors à Florence, où il entra dans ce couvent si connu des touristes et des amateurs d'art, que notre temps a privé de ses moines et transformé en musée : *San Marco*. Fondé par Côme de Médicis, orné de fresques inimitables par Fra Angelico, ce monastère appartenait à la Congrégation lombarde de l'Observance.

Jérôme fut d'abord maître des novices. Tout de suite, son prestige fut grand dans l'Ordre. Il échoua pourtant, une fois de plus, comme prédicateur. Et pourtant, il avait *le don,* cette chose irremplaçable que les anciens appelaient « *pectus.* » Mais son débit monotone, son dédain des artifices oratoires semblent avoir rebuté au début les auditeurs raffinés de Florence. Au contraire, la population plus simple de San Gimignano s'éprit de sa manière. Sa réputation commença de s'établir. Il parlait sans recherche, prêchait surtout la Bible et l'Evangile, tonnait contre la dépravation de son siècle et prenait volontiers le ton des anciens prophètes d'Israël, se risquant aisément à prédire des calamités pour son infortuné pays, comme suites de la corruption générale. Brescia l'accueillit avec faveur. Quand il revint à Florence, son nom était déjà illustre. La curiosité lui amena de vastes auditoires. L'année suivante (1491), il fut élu prieur de San Marco. Le couvent était resté sous le patronage particulier des Médicis, et le prieur en recevait un lustre de premier ordre.

Les Médicis régnaient en effet dans la cité. Mais l'on se ferait une idée très fausse de leur situation et de la cité elle-même, si l'on s'imaginait, à leur propos, une sorte de dictature tyrannique ou constitutionnelle. Florence était toujours, légalement, une République, tout comme la France sous le Consulat. Les Médicis n'avaient pas eu besoin, comme notre Bonaparte, de s'imposer par un coup d'Etat ni d'abriter leur pouvoir derrière la lettre d'un texte. Il n'y avait eu, à l'origine de leur pouvoir, ni 18 brumaire, ni Constitution de l'an VIII. Ils s'étaient glissés au premier rang, à force d'intelligence, de réussite dans leurs affaires, de prestige de fortune et d'ascendant de caractère. Côme l'Ancien avait opéré ce prodige d'attirer à lui tous les pouvoirs sans heurter personne. Il s'était fait une clientèle dans l'aristocratie de la cité, et cette clientèle occupait toutes les fonctions. Les Médicis tenaient ainsi ce que nous appelons « les leviers de commande ».

Laurent le Magnifique avait poussé plus loin que ses ancêtres cet art de tout conduire sans faire sentir son pouvoir. Cela est d'autant plus remarquable que Florence comptait alors un plus grand nombre d'esprits vigoureux et de caractères hardis et forts. Elle se range parmi les grandes capitales de la Renaissance, c'est-à-dire de l'art, de la philosophie, de la littérature. Les hommes qui se pressent autour de Laurent se nomment Pic de la Mirandole, Politien, Marsile Ficin. Il aimait à agiter de hautes pensées, à entendre discuter poésie et philosophie antique. Volontiers, il mettait lui-même la main à la pâte et écrivait des vers où perçait un goût de la vie relevé de haute pensée platonicienne et de sagesse à la Socrate.

Mais un moine tel que Savonarole, tout imprégné d'esprit biblique, ne voyait pas sans inquiétude son siècle se passionner pour des auteurs païens, et les grands donner aux foules des exemples qui les pousseraient en des voies périlleuses. Il existe, en effet, un certain équilibre de l'esprit, pour les hautes intelligences, entre les certitudes de la foi et les découvertes de la science ou de la philosophie humaine, que les simples ont beaucoup de peine à atteindre. Savonarole n'était pas l'adversaire de l'humanisme; mais il lui est arrivé de dire qu'une humble femme en sait plus long, avec son *Credo,* qu'Aristote et Platon. Il ne méprisait pour autant ni la science profane ni les arts ; il était convaincu des bienfaits de l'instruction. Sa lettre d'adieu à son père, en quittant la maison, recommandait que l'on fît bien travailler son jeune frère aux études, pour qu'il ne perdît pas son temps. Dans ses sermons, à Florence, il prescrivait aussi de donner aux enfants de bons maîtres et de leur apprendre la grammaire et les autres connaissances humaines. Ses sermons ne sont pas seulement farcis de citations bibliques ou d'apostrophes véhémentes ; le raisonnement y domine et s'y poursuit du commencement à la fin. De ses propres études scolastiques, il avait fort bien retenu cet art dont Calvin se vantait plus tard de posséder tous les secrets, celui de « presser un argument ».

Savonarole était petit, frêle, nerveux à l'extrême. Son visage était émacié, ses lèvres contractées, ses gestes gauches, sa voix monotone. Mais une flamme s'échappait de son regard. La conviction dont son cœur débordait trouvait toujours moyen de se faire jour. Elle éclatait, comme par éruptions, au cours de ses entretiens et se frayait une route jusqu'à l'âme de chacun de ses auditeurs. Il y avait de la bonté, de la tendresse, une grande flamme d'amour dans toute sa personne. Il parlait volontiers de lui-même, de ses souffrances, de ses réflexions, de ses prévisions, qu'il donnait aisément pour des visions.

On ne peut pas dire qu'il ait été opposé aux Médicis. On assure que ce fut à la demande de Pic de la Mirandole, qui l'admirait, qu'il fut réclamé pour Florence comme prédicateur, après son échec initial, par Laurent le Magnifique. Il donna, le 6 avril 1491, un grand sermon devant la *Signoria.* On entendait par là l'ensemble des magistrats de la cité ; c'était la plus haute réunion de notables à qui l'on pût apporter la parole de Dieu. A Florence, on l'a dit, les magistrats étaient tous des créatures de la famille régnante, clients et amis des Médicis. Certains historiens ont pris le sermon du Frère Jérôme pour une attaque contre Laurent le Magnifique. C'est se tromper du

tout au tout. L'invitation qui lui avait été faite indique à elle seule qu'on ne le considérait pas comme un ennemi de la politique dominante. Son sermon est bien plutôt un grand discours sur la justice civique et il aurait pu être prêché devant n'importe quelle cour européenne. Un mot de Laurent aurait suffi à faire reléguer le moine dans le plus obscur couvent de Lombardie. S'il n'en fit rien, c'est que sa liberté de langage ne déplaisait pas.

Il est certain toutefois que Jérôme se montrait très apostolique et très libre dans sa parole. On a une lettre de lui, en date du 10 mars 1491, où il dit que les magnats de la ville le menaçaient du sort de S. Bernardin de Feltre, qui avait été expulsé de la cité. Mais il ajoute que Pic de la Mirandole était l'un de ses auditeurs assidus, et nous savons d'autre part que le grand humaniste était l'un des plus intimes amis de Laurent. L'estime dans laquelle le maître de Florence tenait le prédicateur a pour preuve principale l'appel qui fut adressé à Jérôme, de la part de Laurent, à son lit de mort. L'homme d'Etat, fatigué des affaires et déjà atteint par la maladie, s'était réfugié à Careggi. Le monde s'évanouissait devant lui ; la foi chrétienne, qu'il n'avait jamais perdue, reprenait toute sa force en face de l'éternité. Ce ne fut pas, de sa part, le coup de désespoir d'un homme qui se sent perdu, que de faire appeler Savonarole, le plus grand prédicateur, le moine le plus illustre de Florence. Le Frère mineur Mariano da Genazzano, qui pouvait seul rivaliser avec lui, se trouvait absent. Laurent avait vécu en prince de la Renaissance ; il avait aimé le plaisir. Mais c'était une âme élevée ; la religion ne lui était pas plus fermée qu'aucune des grandes aspirations de l'âme humaine.

Les détails de son entrevue suprême avec Savonarole sont difficiles à accepter. Les témoignages qui nous en restent ne sont que de seconde ou troisième main ; ils se contredisent et contiennent bien des invraisemblances. On prétend notamment que Savonarole aurait sommé le moribond de rendre la « liberté » à la ville. Cela n'était nullement dans ses préoccupations habituelles et Laurent ne passait pas pour un oppresseur. Ni dans les écrits de Savonarole, ni dans les lettres de Laurent, de Politien ou de Ficin, ni dans les dépêches des ambassadeurs étrangers, à Florence, on ne trouve la moindre trace d'une hostilité du moine aux pouvoirs établis. On a vu que Pic de la Mirandole, ami de Laurent, comptait parmi ses admirateurs. On pourrait en dire autant des autres familiers de Laurent : Pandolfini, Marsile Ficin, le grand peintre Botticelli, le jeune artiste de grand avenir Michel-Ange. Le conseiller financier des Médicis, Giovanni da Prato Vecchio, était un ami personnel du moine de San Marco.

L'opposition aux Médicis ne commença que sous le règne tyrannique du fils et successeur de Laurent, l'indigne et incapable Piero de'Medici, qui tenait bien plus, par sa mère et par sa femme, aux Orsini qu'aux Médicis. Piero abusa de son pouvoir, donna scandale sur scandale, se montra brutal et cruel et trouva moyen de perdre, en peu de temps, le prestige presque séculaire qui s'attachait à son nom. Même sans la catastrophe de l'invasion française, il est probable qu'il se serait fait une révolution pour le chasser de la ville. Même alors, quand une opposition politique se forma contre le jeune insensé, Savonarole refusa de prendre parti. Il n'entra dans la politique que contraint et forcé par les événements, et seulement après la chute de Piero. S'il parlait contre les princes impies ou ennemis de la justice, il ne visait guère que les maîtres de Milan ou de Naples.

Dans les années 1492 et 1493, Savonarole séjourna en Lombardie ; mais c'est bien à tort qu'on a vu, dans ce fait très normal, la preuve d'une opposition de Piero Médicis à son influence. C'est tout le contraire qui est vrai. Au retour de Savonarole, Piero fit en effet de grands efforts pour obtenir la séparation des couvents de Toscane de l'Observance lombarde. Or, cette séparation devait avoir pour conséquence de ramener Savonarole à Florence et de lui enlever tout prétexte de quitter la Toscane. Il est donc hors de doute que Piero ne manifesta aucune animosité contre le grand prédicateur. Mais il est non moins certain que les prophéties continuelles de Savonarole, lancées du haut de la chaire, au sujet des châtiments qui allaient tomber sur l'Italie, étaient comprises d'un grand nombre comme annonçant la chute de Piero et de sa famille, et qu'elles y préparèrent les esprits.

Ces prophéties se réalisèrent par l'entrée de Charles VIII en Italie. Savonarole ne fut naturellement pour rien dans cette expédition, qui devait avoir pour sa ville d'adoption de si graves conséquences. Quand les Français arrivèrent, en septembre 1494, Savonarole remplissait les fonctions de provincial de son Ordre et ne songeait qu'à la réforme de ses monastères. Cette réforme, il la concevait comme un retour à la pauvreté et à la simplicité de l'époque de S. Dominique. Mais la tâche du provincial n'était pas facile. A Florence, son autorité était reconnue avec enthousiasme ; mais dans les couvents des cités rivales, Sienne et Pise, la résistance fut très vive. La nouvelle Congrégation de Toscane, séparée de l'Observance lombarde, ne comptait que 250 membres. C'était peu, auprès des mille Franciscains que le récent Chapitre de San Miniato avait groupés.

Cependant, le prestige de Savonarole sur les Florentins ne cessait de grandir, avec le mécontentement même que suscitait la mauvaise administration de Piero. Sa grande force était *la terreur*. Il parlait en défenseur des droits de la morale outragée, en annonciateur des vengeances divines. Il parlait à des hommes qui tremblaient pour leurs vies et leurs richesses, au bruit des préparatifs et de l'avance des Français. Il parlait à des chrétiens que les désordres du clergé remplissaient de craintes trop fondées. Florence

comptait parmi les villes restées les plus croyantes et les mieux préservées de la contagion universelle. Ce serait une erreur historique évidente de croire qu'elle fût plus coupable que les autres cités italiennes. Les sermons de Savonarole eux-mêmes prouvent le contraire : il parle de Florence comme de la ville élue, de la nouvelle Jérusalem, dont le rayonnement doit s'étendre sur toutes les autres capitales. Avec bien des abus, il restait bien des vertus chrétiennes et familiales dans la cité médicéenne. Les lettres privées et les Mémoires qui nous restent nous fournissent à la fois la preuve des scandales qui éclataient et de la réprobation qu'ils soulevaient.

Ces scandales se produisaient surtout à l'occasion des fêtes païennes du Carnaval. Mais jamais ces fêtes n'avaient cessé d'étaler leurs désordres ; le Moyen-Age le plus dévot n'avait pu les supprimer. Florence ne perdait cependant pas le souvenir de son grand archevêque, S. Antonin, mort quelque quarante ans plus tôt. Le développement du néoplatonisme dans les classes cultivées, joint au goût des plaisirs et des arts, laisse supposer que le fond du tempérament florentin était à la fois mystique et sensuel. Jérôme avait un genre d'éloquence qui devait, à la longue, faire impression sur une telle population. La réalisation de ses prédictions, par l'arrivée des Français et la révolution qui suivit dans la ville, contribua à lui donner aux yeux de ses admirateurs, — à ses propres yeux aussi, — le caractère d'un prophète inspiré. Pourtant, il n'avait peut être utilisé qu'un don de prévision toute naturelle, mais qui tournait parfois à l'obsession.

A l'approche de Charles VIII, Piero Médicis vit s'évanouir son courage. Il s'était jeté dans l'alliance napolitaine. Il le regretta subitement. Il crut esquiver tout ensemble le mécontentement populaire causé par cette alliance, et la menace française, en se portant au devant de l'envahisseur et en achetant la paix. La plus sanglante défaite ne lui aurait pas inspiré une humiliation plus totale. Il sacrifia jusqu'à l'honneur de la cité, livra sans combat ses forteresses, ouvrit Florence au roi et promit une forte contribution de guerre. Cette lâcheté fut d'autant plus ressentie que Piero n'avait aucun titre légal à traiter avec l'invasion. Florence ne s'était jamais aperçue de l'illégalité du pouvoir de sa famille, parce qu'elle n'avait jamais eu à s'en plaindre. Les yeux s'ouvrirent soudain, sous le coup de la blessure infligée à la fierté nationale. Quand Piero reparut dans la ville, il put lire dans tous les yeux la réprobation qui le condamnait. Déjà les magistrats, réprouvant les clauses du pacte conclu par lui, avaient envoyé, sans son avis, de nouveaux délégués au roi de France. Le *Palazzo publico* fut fermé à Piero. Par les fenêtres, la foule criait : « Peuple et liberté ! » Piero comprit que la ville le vomissait. Il s'enfuit, et sa famille partit avec lui. Le futur Léon X (Jean Médicis, frère de Piero) avait dû se déguiser en Frère franciscain.

* *

La chute des Médicis marque un tournant décisif dans la vie de Savonarole. Bon gré mal gré, il allait être mêlé aux affaires de la cité. On l'avait choisi pour faire partie de la délégation envoyée au roi de France, signe de la popularité qui l'entourait, d'autant plus qu'à cette date il était absent de la ville. Piero Capponi, l'un des chefs de l'aristocratie dirigeante, l'avait proposé au choix du peuple. On savait qu'il avait prédit l'arrivée des Français et leurs victoires ; on estimait qu'il était désigné par là même pour se porter au-devant de celui qu'il avait présenté comme un nouveau Cyrus. Il s'agissait de calmer le vainqueur, de le prier de respecter les libertés de Florence et de renoncer au rétablissement des Médicis en fuite.

Il semble bien que Charles VIII ait été flatté de voir le grand prédicateur. Il refusa pourtant de traiter ailleurs que dans la cité même. Quand les Français y entrèrent, Savonarole se tint à l'écart des négociations. Piero Capponi défendit courageusement les intérêts de son pays ; il déchira le pacte honteux signé par Piero Médicis, en face du roi lui-même, en lui disant : « *Sonnez vos clairons et nous sonnerons nos cloches !* »

Le roi céda en partie. Ses conditions restaient suffisamment onéreuses et humiliantes : toutes les forteresses florentines de la côte aux mains des Français, et une grosse contribution de la ville. Mais Charles VIII renonçait à imposer la restauration des Médicis. Le traité fut signé le 28 novembre 1494. Le 29, le roi ne donnant aucun signe de son départ, Savonarole fut chargé de le prier de quitter la ville. Mais il est probable que les arguments de Stuart d'Aubigny, un de ses généraux, qui lui représenta qu'il perdait un temps précieux pour sa marche sur Naples, furent plus efficaces que ceux du moine. Le 30, les Français partaient. Les Florentins respirèrent.

La première tâche à remplir, dès lors, était la réforme de la Constitution. La cloche du *Palazzo* convoqua les citoyens pour un *Parlamento*, réunion générale du peuple qui se tenait sur la grande *Piazza della Signoria*, bien connue de tous ceux qui ont visité la belle cité de l'Arno. Les magistrats proposèrent la nomination d'un *Gouvernement provisoire* ou *Balia*, composé de 8 membres : *Otto di Balia*. Les institutions médicéennes furent abolies : Conseils des Cent et des Soixante dix, *Otto di Pratica* ou pouvoir exécutif. Un bureau de vingt électeurs fut nommé pour choisir les membres de la *Signoria* ou du Gouvernement définitif, pour un an. En outre, une commission de dix membres reçut la charge de conduire la guerre contre Pise qui s'était révoltée.

On décida d'autre part que, dans le délai d'un an, une liste serait dressée de tous les citoyens capables de remplir les offices publics et que la nomination aux emplois serait rendue au peuple. Dans les jours qui suivirent, Savonarole prêcha

infatigablement, sur un thème toujours le même : union des citoyens, reprise du travail, charité pour les pauvres, pitié pour les victimes de la révolution et arrêt des vengeances. Piero Capponi faisait appel à son aide pour calmer les passions. Son éloquence rendit alors à la ville le plus signalé des services.

Mais cela ne faisait que le pousser davantage dans les affaires d'Etat. Il vit dans ce fait même la main de Dieu et un signe de sa volonté. Originaire de Ferrare, disait-il, il n'avait rien à voir à la Constitution de Florence ; mais pour la réforme spirituelle qu'il rêvait, une bonne base politique était utile. Il alla donc de l'avant. Il convoqua des auditoires d'hommes seuls, pour leur parler de politique. A vrai dire, cette politique comportait aussi des plans de législation, de réforme morale et de réforme économique. Il semble qu'il ait été inspiré, en partie du moins, par l'un des plus habiles et des plus ambitieux notables de la cité, que la jalousie de Piero Capponi avait fait exclure du bureau des Vingt, chargés de la mise en marche de la nouvelle *Signoria.* Ce personnage se nommait Paol'Antonio Soderini. Il revenait justement d'une ambassade à Venise et faisait volontiers l'éloge de la Constitution de cette ville. On retrouve ses idées dans celles de Savonarole : ce qui permet de conclure à une entente préalable.

La monarchie, déclarait le moine, serait le gouvernement idéal. Mais elle ne convient pas aux peuples des climats tempérés, qui ont à la fois trop de sang et trop de finesse pour supporter un roi. Elle convient encore moins à une nation aussi subtile et aussi vive que celle des Florentins. Au contraire, le gouvernement populaire de Venise est très bien adapté à ce tempérament. Il suggérait donc que les citoyens fussent réunis par bannières *(gonfaloni),* et que chaque compagnie traçât un projet de Constitution ; il y aurait de la sorte seize projets. Les seize gonfaloniers ou chefs de quartiers choisiraient quatre de ces projets. Et enfin, sur ces quatre, la *Signoria* en exercice déciderait quel était le meilleur. Il leur assurait que cette procédure serait conforme aux usages vénitiens. Il y eut des objections. Mais le peuple emporta toute résistance. Après un long débat, il fut entendu que des projets de Constitution seraient présentés 1° par les Seize gonfaloniers, — 2° par les Douze Bonshommes (Comité de prudhommes), — 3° par les Vingt du bureau chargés de nommer la *Signoria,* — 4° par les Huit du gouvernement provisoire, — 5° par les Dix chargés de la guerre contre Pise.

Ce fut le projet de ces derniers qui fut choisi. Soderini faisait justement partie de ce Conseil des Dix. Selon cette nouvelle Constitution, les anciens Conseils étaient remplacés par un Grand Conseil, qui devenait l'organe souverain de l'Etat. Ne pouvaient y entrer que ceux qui avaient rempli des offices publics ou dont les ancêtres, des trois générations antérieures, les avaient tenus, qui avaient au moins 29 ans et qui avaient payé tous leurs impôts.

Des électeurs tirés au sort devaient élire les membres du Grand Conseil, à la majorité des voix. Le Grand Conseil élirait un Sénat de 80 membres, rééligible tous les six mois. Ce Sénat nommerait les membres de la *Signoria* (gouvernement en exercice), les ambassadeurs et les chefs de l'armée. Pour le moment, le gouvernement resta inchangé. Le Grand Conseil devait compter environ 3.000 membres. En attendant la construction d'une salle, il fut décidé qu'il serait divisé en trois sections, siégeant à tour de rôle.

La nouvelle Constitution, qui faisait une large part à la représentation populaire, fut acclamée par la foule. On entrait dans le régime démocratique. On n'avait pas imité Venise servilement, car le régime de celle-ci était plutôt oligarchique. Pourtant, on a remarqué que Florence n'accordait les hautes fonctions qu'à ceux qui les avaient déjà occupées ou dont les ancêtres les avaient remplies ; on admettait donc une sorte de noblesse de fonctionnaires. Jusque-là, on accédait à l'aristocratie par les dignités des corporations libérales ; maintenant, cette porte était close. L'ensemble était en faveur des classes moyennes, surtout de leurs membres les plus riches et les plus intelligents.

On a souvent attribué à Savonarole toute cette Constitution. Il n'y prit pourtant, selon toute vraisemblance, aucune part directe. Mais il créa l'ambiance qui la fit adopter. Lui-même regarda le Grand Conseil comme son œuvre et appuya de toutes ses forces son autorité. Grâce à lui, les Vingt chargés de désigner la *Signoria* démissionnèrent avant le terme de leur mission. A partir du 10 juin 1495, le Grand Conseil assuma le pouvoir. Son premier acte fut de proclamer une amnistie pour le passé. Il y eut plus de difficulté pour accorder un pouvoir d'appel au Conseil à tout citoyen condamné par le gouvernement provisoire des Huit. Mais après de longs débats, la loi passa au Sénat des Quatre-Vingts et au Grand Conseil lui-même.

Mais des éléments de division apparurent déjà au cours de cette discussion. Savonarole voyait se presser au pied de sa chaire des citoyens avides de recevoir ses directions politiques. Les Franciscains au contraire lui étaient opposés. La loi en effet diminuait le pouvoir exécutif et accroissait celui du peuple. Un second débat vint mettre les partis aux prises. Devait-on maintenir la vieille institution du Parlement ou assemblée générale des citoyens ? En d'autres termes, devait-on *maintenir le plébiscite ?* Voilà une question que les faiseurs de Constitutions ont eu souvent à débattre. Savonarole ne voulut pas se laisser prendre au mirage de l'appel au peuple. Il comprit qu'il suffirait à une famille devenue très populaire d'entraîner le peuple, pour démolir par plébiscite toute l'œuvre accomplie. Le plébiscite lui apparut donc comme l'instrument de la dic-

tature. (C'est du reste ainsi qu'on le juge de nos jours, après maintes expériences : ce qui prouve que la démocratie ne saurait jamais être qu'un vain mot). Le Dominicain se lança à fond dans le débat public, sur ce point. Les classes moyennes, qui dominaient au Grand Conseil, sentirent qu'il combattait pour elles, en refusant une extension de pouvoir aux classes inférieures. Le Parlement qui avait détruit le pouvoir des Médicis devait donc être le dernier. Savonarole se méfiait de la populace changeante et facile à retourner. Il prêchait volontiers sur le haut sens moral du vote ; tout citoyen doit voter en conscience, sous le regard de Dieu, en songeant au bien supérieur de la patrie, sans se laisser gagner par des vues intéressées ; en cas de doute, l'électeur doit prier Dieu de l'éclairer.

Mais le moine dut encore entrer dans le détail des affaires publiques, prêcher sur le système fiscal, par exemple, et il n'hésita pas à le faire. Il ne frappa guère que la propriété foncière, laissant le commerce à peu près libre d'impôts. Il taxait ainsi la richesse immobilière et non la richesse mobilière, qui était la plus importante. Les propriétaires ne pouvaient se tirer d'affaire qu'en augmentant le prix des denrées : vin, huile et blé. C'étaient donc les pauvres qui en souffraient. Les classes moyennes avaient de nouveau tout le bénéfice de cette politique. Savonarole n'avait pas vu cela. On lui a fait parfois un renom de financier, mais bien à tort. Ce n'était pas son élément[1]. En fait, l'assiette du nouvel impôt n'était pas encore établie à la mort du grand prédicateur. L'Etat recourut, comme avant, aux expédients : emprunts forcés sur les riches, taxes sur les citoyens les moins populaires ou adversaires du régime. Les finances furent administrées avec extravagance. La marine de Florence tomba dans l'impuissance.

Dans le domaine de la justice, Savonarole proposa une nouvelle Cour criminelle qu'il appela la *Ruota* (la Rote ou Roue). Mais cette Cour ne devait être établie, très modifiée du reste, qu'après sa mort.

Le moine n'oubliait pourtant pas que la politique était subordonnée, dans sa conviction, à la morale publique, à la réforme religieuse. Le régime n'était pas une fin en soi, mais un moyen d'action. Il prêcha contre la maxime de Côme de Médicis, selon laquelle un Etat ne peut pas être gouverné par des patenôtres. Il soutenait qu'un Etat est d'autant plus fort que la vie spirituelle y est plus intense. Là où règne le Christ, il y a aussi, disait-il, l'unité, la discipline sociale et civique, la sobriété, l'épargne, la force de la nation. Les riches sont charitables envers les pauvres ; les luttes sociales sont supprimées ; l'union des citoyens est un gage de prospérité. La moralité publique est donc, — sous l'influence de la religion, — une des garanties de la grandeur d'un peuple. Sans faire appel à un socialisme économique, on aboutit à une sorte de socialisme moral et religieux. Le programme de Savonarole tenait en quatre mots : la crainte de Dieu, — l'amour du bien public, — la paix universelle, — la réforme politique. On avait commencé par la fin, mais les trois premiers points demeuraient les plus importants. La connexion entre ses vues politiques et ses vues religieuses lui paraissait si étroite qu'il aurait volontiers traité de péché l'opposition faite aux premières. De là, son penchant à dénoncer à la vindicte publique les opposants. Ce fut sous son influence que des lois sévères furent votées 1° contre les vices hors nature, 2° *contre le jeu*. Ce second point nous surprend. Mais pour lui, comme pour les prédicateurs qui l'avaient précédé, le jeu était le chancre de la vie publique et privée à Florence. Il voulait donc que le jeu fût puni de la torture, tout comme le blasphème était puni du percement de la langue. Il ne s'éleva pas moins contre les excès de la coquetterie féminine ; la toilette et la chevelure des femmes furent soumises à des règles légales. Il est plus intéressant de noter que Savonarole fit établir un mont-de-piété, c'est-à-dire un établissement de crédit municipal, pour couper court à l'industrie juive de l'usure. On l'accusa, à ce propos, de favoriser la paresse des pauvres. Mais il répondait en prêchant plus vigoureusement que jamais le grand devoir du travail, pour tous. La guerre avait créé le chômage ; il fit faire des quêtes dans les églises, dans les rues et même dans les maisons pour les chômeurs. Le gouvernement acheta du blé et donna des secours.

Une réforme particulière s'imposait au sujet des grandes réjouissances publiques. Les Médicis les avaient multipliées pour se rendre populaires : courses de chevaux, cortèges et manifestations dans la rue, feux de joie, amusements grossiers du Carnaval. Savonarole savait tout le tort que ces débordements causaient aux bonnes mœurs. Il insista du haut de la chaire pour leur suppression. Les *podestà* étaient invités, dans les villages, à interdire la danse. Ses ennemis l'accusèrent de vouloir réduire Florence à une abstinence perpétuelle, de semer la tristesse et d'être l'adversaire de la joie. C'étaient là de pures calomnies. Savonarole savait bien que ni les hommes ni les enfants ne peuvent vivre sans distractions. Il pensait y pourvoir par des processions religieuses, par des danses rituelles, par les « bûchers des vanités. » Les historiens se sont surtout étendus sur cette dernière catégorie d'amusements. Ils en ont décrit le spectacle, et surtout critiqué l'inspiration. On sait de quoi il s'agit : des bandes de gamins avaient de tout temps barré les rues avec des bâtons, par manière de jeu, pour lever sur les passants une petite obole. Avec le produit ils faisaient un dîner, après lequel, partagés en deux camps, ils se livraient à la petite guerre, à coups

[1] N'hésitons pas à dire que le rôle du prêtre n'est pas, en général, d'entrer dans la direction des affaires profanes. Le grand nom de Richelieu lui-même ne saurait nous induire en erreur sur ce point.

de cailloux, une partie de la nuit. Savonarole supprima ce jeu barbare, où il y avait parfois des morts. Mais il organisa les bandes d'enfants en police morale de la cité. Les gamins, enthousiasmés du rôle qui leur était confié, parcoururent les rues, arrêtant les joueurs, déchirant les voiles trop riches des coquettes, entrant dans les maisons, enlevant tout ce qu'ils jugeaient contraire à la morale ; tableaux, jeux de cartes, dés, objets de toilette, pour en faire ce que nous avons appelé des « bûchers des vanités [1]. » Le zèle des dénicheurs de vanités s'animait de toute l'ardeur des gamins pour un jeu d'une nouvelle sorte et qui demeurait le seul autorisé. Ils tombaient volontiers dans la plus indiscrète des inquisitions. Ce fut le grand tort de Savonarole de n'avoir pas su modérer leurs emballements Instruments de jeu ou de plaisir, faux cheveux, livres suspects, glaces de toilette, peintures indécentes, masques, amulettes, tout leur paraissait de bonne prise.

Il est impossible de décider si vraiment des objets de grande valeur, notamment au point de vue artistique, furent effectivement brûlés. Savonarole aimait la poésie et l'art : il réprouvait seulement l'immoralité et le nudisme dans les tableaux religieux ou dans les livres destinés à la jeunesse. Il comptait de nombreux artistes parmi ses amis. Pourtant, on trouve dans ses sermons des passages qui réclament la destruction d'objets représentant les divinités païennes. Il est fort possible qu'il se soit opposé au réalisme des peintres du nu, tels que ses propres amis Bartolomeo della Porta et Lorenzo di Credi. Burlamacchi, biographe de Savonarole, parle avec délices de la destruction des œuvres de Boccace et de Pulci, dans le domaine littéraire. Les sermons du moine rendent la chose probable.

Les danses rituelles qu'il organisa semblent avoir été copiées sur celles que l'on voit dans les tableaux de Fra Angelico. Toute l'Italie s'en moqua. Les Florentins en furent vexés : aucun peuple n'était plus sensible au ridicule.

Nul ne conteste la réalité de la réforme des mœurs opérée par Savonarole. Mais nul ne saurait s'étonner qu'il ait rencontré plus d'une résistance. La ville se partagea bientôt en deux camps. Il avait pourtant prêché constamment l'union ; mais il n'était pas en son pouvoir d'empêcher les deux Cités d'exister et de se combattre : celle de Dieu et celle de Satan. Et comme il avait lié la morale et la religion avec la politique, la ligne de partage créée par ses mesures opposa les deux camps sur tous les points à la fois. Ses partisans reçurent le sobriquet de « Pleurards, *Piagnoni*, ou de Cous Tordus, *Colletorti*, » — tandis que ses adversaires, groupant tous les hommes de plaisir et les tièdes dans la foi, furent appelés les Enragés ou *Arrabiati*. On se croirait d'avance à Genève, au temps de Calvin, ou en Angleterre, sous Cromwell. Savonarole est, à sa manière, un ancêtre des puritains !

A la tête des *Arrabiati* se trouvaient les partisans plus ou moins avoués des Médicis. Le plus modéré de tous était leur chef, Piero Capponi. Les plus acharnés étaient les Pazzi, les Nerli, le légiste Vespucci. Un membre des Vingt, Francesco Valori, fut reconnu comme chef des *Piagnoni*, où comptaient de grandes familles, les Soderini, les Ridolfi, les Albizzi, Salviati, Piero Guicciardini, père du célèbre historien du même nom. Au surplus, il ne manquait pas dans ce parti-là d'anciens partisans ou membres de la famille des Médicis [1].

Derrière Capponi marchaient les aristocrates, ennemis du gouvernement populaire, les sceptiques, ennemis de la religion, les libertins, troublés dans leurs goûts et leurs habitudes, les amis de l'Ordre franciscain et des Ordres rivaux des Dominicains. — En face de cette coalition disparate, Valori n'avait pas des troupes moins hétérogènes : des hommes graves qui croyaient aux prophéties de Savonarole, des gens dévots qui admiraient ses vertus, des hypocrites qui couvraient du manteau de la dévotion leurs vices secrets, des ambitieux qui visaient aux avantages du parti au pouvoir.

En politique étrangère, la ligne de démarcation était rigide. Les *Piagnoni* tenaient pour la France, les *Arrabiati* étaient contre, ils courtisaient le pape (Alexandre VI, un Espagnol) et le duc de Milan.

L'avenir politique de Savonarole dépendait ainsi du succès de ses prophéties et de ses alliances. Sur les deux points, il fut malheureux. Il avait annoncé la prompte soumission de Pise révoltée ; or Pise résistait toujours. Il comptait sur la France ; or Charles VIII, à son retour de Naples, ne reçut Savonarole qu'avec réserve et se montra très exigeant pour le paiement de la contribution stipulée l'année précédente. Cela fournit aux *Arrabiati* une admirable plate-forme pour attaquer le moine menteur. A peine Charles VIII avait-il quitté le sol italien, que les chefs militaires laissés par lui en Toscane vendirent la forteresse de Pise aux habitants de cette ville, et les forteresses conquises par Laurent de Médicis, Sarzana et Pietra Santa, respectivement à Gênes et à Lucques. Florence perdait ainsi de belles positions sur les côtes. Du littoral pisan aux montagnes de l'Apennin, la République toscane était menacée de perdre ses possessions. La Ligue italienne, formée pour la défense du pays contre les Français, prit fait et cause pour Pise. La guerre se

[1] Ce n'était pas, à vrai dire, une nouveauté. Tous les prédicateurs avaient coutume, à la fin d'une mission, de réclamer la suppression des instruments de péché. Même S. Bernardin de Feltre, à la date récente de 1493, en avait donné l'exemple S. Jean de Capistran, un demi-siècle auparavant, S. Vincent Ferrier avaient pratiqué la même méthode. Avec Savonarole, le « bûcher des vanités » prit une extension nouvelle, tout simplement parce qu'il tenait la place des amusements antérieurs.

[1] Ce fut du reste un des traits de cette division des esprits, sous le regime de Savonarole, qu'elle sépara les familles elles-mêmes, le père contre le fils, les frères contre les frères. L'historien Guicciardini a fort bien analysé cette séparation.

poursuivait donc, désastreuse et coûteuse pour Florence. Savonarole continuait pourtant à prophétiser le triomphe de celle-ci. Sa réputation était ainsi suspendue à une question de fait : dangereuse expérience, qui devait lui être fatale.

Il eut pourtant une heure de triomphe. L'empereur Maximilien Ier — le chevalier sans-le sou — était venu en Italie. Pise lui ouvrit ses portes, en haine de Florence. Il voulut assiéger le dernier port qui restât à Florence sur la côte pisane. La ville fut brillamment défendue. Une escadre française accourut à son secours La délivrance de la forteresse en péril parut à tous miraculeuse. Les prières de Savonarole avaient été entendues. Ses amis lui attribuèrent cette victoire, d'autant plus qu'une tempête avait dispersé les vaisseaux de l'empereur. Le ciel était donc avec le grand moine ! Une coalition électorale formée par les *Arrabiati*, et qui tombait sous les coups de la loi, servit aux amis de Savonarole à accabler leurs adversaires. En outre, Piero Capponi vint à mourir, tué au cours d'un siège, dans la guerre contre Pise. Sa mort désorganisait son parti. Bref, le Dominicain atteignit l'apogée de son prestige, vers la fin de 1496. Francesco Valori fut élu Gonfalonier, c'est-à-dire chef de l'Etat, en janvier 1497. Il profita de sa courte magistrature, — elle n'était donnée que pour deux mois, — pour favoriser sans scrupule les *Piagnoni*. Ils eurent toutes les places et toute l'influence. Il fit exclure du Conseil tous les opposants qui n'étaient pas en règle avec le fisc.

Le parti-pris de Valori allait encore plus loin. Il fit expulser des Franciscains qui se montraient hostiles à Savonarole. Les prêtres et religieux coupables d'avoir entretenu des relations avec le cardinal Jean de Médicis, à Rome, furent frappés sévèrement. Valori fit de la sorte beaucoup d'ennemis à son parti. Aux élections qui suivirent, il fut remplacé par Bernardo di Nero, qui, depuis la mort de Capponi, était le chef des *Arrabiati*. Par ailleurs, les prophéties de Savonarole recevaient sans cesse de nouveaux démentis des faits. Pise n'était toujours pas soumise. Les récoltes étaient mauvaises, la famine se fit sentir dans Florence. La peste suivit naturellement la famine, et Savonarole avait annoncé maintes fois que la cité-élue serait épargnée. Tout au contraire, après le départ des dernières troupes françaises, les autres régions d'Italie semblèrent plus prospères que Florence. Les malheureux commencèrent à douter de leur prophète, à dire que sous les Médicis les choses allaient mieux !... Piero Médicis crut pouvoir tenter un coup d'Etat, pour revenir au pouvoir. Mais il était trop tôt, il échoua.

Malgré tout, les *Arrabiati* furent encore en majorité. à la *Signoria*, pour les mois de mai et juin 1497. La position de Savonarole en devint plus critique. Prenant prétexte de la peste, le gouvernement interdit la prédication à la Cathédrale après l'Ascension. On disait que Savonarole n'oserait pas prêcher au jour de l'Ascension. Il parut tout de même en chaire, mais ses adversaires causèrent du tumulte dans l'église ; il y eut des bagarres. Les *Piagnoni* escortèrent leur héros jusqu'à son couvent de San-Marco, mais le couvent lui-même fut assiégé. Les enfants des deux camps se battaient dans les rues à coups de pierres. Le Gonfalonier saisit l'occasion pour réclamer le départ du prédicateur trop discuté. Mais sa proposition fut écartée, à une voix de majorité. Il y avait eu 5 voix contre Savonarole, et 4 en sa faveur, mais la majorité des deux tiers était requise pour que l'exil fût infligé. On allait droit à une guerre civile, car les *Arrabiati*, se sentant en force, étaient déchaînés. Si l'on ne faisait taire le moine, on était sûr qu'il y aurait des désordres. Et la peste continuait à affoler les esprits.

Sur ces entrefaites un bref arriva de Rome (juin 1497), interdisant la prédication au moine si combattu et l'excommuniant. On verra tout à l'heure ce qui l'avait provoqué. Mais l'intervention de Rome retourna pour un temps les esprits. Les violences des *Compagnaci* (les « Mauvais compagnons, » autre nom des *Arrabiati*) commençaient à lasser les esprits modérés. Jusqu'à la fin de 1497, les élections à la *Signoria* furent favorables à Savonarole.

La cité fut, durant plusieurs mois, agitée par le procès des complices de la tentative de restauration des Médicis. Les *Piagnoni*, ayant ressaisi l'opinion, se montrèrent implacables et exigèrent l'exécution de ceux qui furent reconnus coupables. Ils s'opposèrent à tout appel au Grand Conseil, se contredisant eux-mêmes, car cet appel avait été établi par Savonarole ou sous son impulsion. Une réaction se produisit dans les esprits après ces exécutions On se rappela la loi d'appel, violée par ses propres auteurs. Et puis, les victimes appartenaient aux premières familles de la ville ; un mouvement de pitié et de sympathie se déchaîna en leur faveur, après leur mort. On se rappelait les jours brillants d'avant 1494. On rougissait de la misère survenue depuis. Tout cela tournait contre Savonarole, qui, obéissant au bref romain, se taisait.

Valori l'emporta pourtant jusqu'à la fin de 1497, mais il dut se faire donner une garde permanente, signe d'insécurité et d'impopularité croissantes.

* *

A partir de ce moment, c'est surtout entre le pape et le moine dominicain que la lutte va se poursuivre. Alexandre VI, le trop fameux pape Borgia, a laissé une mémoire si déplorable que tous ses actes en demeurent suspects aux yeux des historiens. Comme chef de l'Eglise, il était pourtant tout autre que comme homme privé, et il serait absurde de ne voir en lui que vice et corruption. Son dossier, si l'on peut ainsi dire, est déjà assez chargé, pour que l'on évite d'y ajouter des fautes imaginaires. Très porté aux plaisirs de la chair, il était pourtant sobre dans la nourriture et la boisson, d'un tempérament égal et plein de maîtrise, nullement susceptible, nullement porté

à la cruauté. Comme homme d'Etat, il était appliqué à sa tâche, connaissait à fond l'étiquette pontificale, ne se laissait conduire par personne dans la direction des affaires de l'Eglise ou de l'Etat romain. On ne peut pas dire que les intérêts généraux de la chrétienté aient été négligés sous son règne.

On ne saurait prouver davantage qu'il ait eu du ressentiment contre Savonarole, en dépit des invectives lancées par l'ardent prédicateur contre la corruption du clergé. Sous les papes de la Réforme tridentine, il est infiniment probable que Savonarole aurait été traité avec moins de longanimité et d'égards. Mais Alexandre VI considérait cette sorte d'alliance que Savonarole avait affichée avec le roi de France, comme un danger pour l'Italie et pour Rome. Il avait pour adversaire principal le cardinal Julien della Rovere (futur Jules II), qui s'appuyait sur la France. Il savait que d'accord avec le cardinal Briçonnet, très influent à la Cour française, il serait heureux de faire réunir un Concile pour déposer le pape régnant, pour nullité d'élection par simonie. Le pape était donc porté vers la Cour de Milan, où régnait Ludovic le More, adversaire de la France. Il accordait sa confiance au cardinal Ascanio Sforza, frère de Ludovic. Le refus de Florence de quitter l'alliance française le soulevait d'indignation. On croyait que le parti de Savonarole escomptait une nouvelle invasion française. Alexandre VI n'avait aucune sympathie particulière pour les Médicis, mais il se servait d'eux pour ses fins, qui étaient de perdre le parti régnant à Florence, pour les raisons que l'on vient de dire Il n'entendait pas pourtant exaspérer la République, de peur de précipiter l'événement même qu'il s'agissait d'éviter. De là, une action prudente ei progressive contre Savonarole seul, et non contre son parti.

Alexandre VI avait déjà envoyé un bref, le 21 juillet 1495, pour citer le moine à Rome. Les griefs de la Cour romaine étaient les suivants : prétentions au don de prophétie, invectives contre Rome et la papauté, artifices par lesquels on avait obtenu la séparation de la Congrégation lombarde. Savonarole s'était défendu par lettre avec beaucoup d'habileté. mais il avait refusé de se rendre à Rome, en invoquant sa mauvaise santé et les périls de la route. Il avait du reste, correctement, soumis sa doctrine au jugement de l'Eglise et résumé pour le pape son point de vue sur les prophéties dans un livre intitulé *Compendium revelationum*. D'un bout à l'autre de son mémoire justificatif, il assurait humblement que Sa Sainteté avait été trompée par ses ennemis. Alexandre VI, pressé d'une part par Milan et les adversaires du moine, impressionné d'autre part par la popularité et la sainteté de l'inculpé, hésita à le frapper. Il chercha un moyen terme : il voulut l'éloigner de Florence, en réunissant de nouveau la Congrégation toscane à la lombarde (septembre 1495). Mais les protestations respectueuses de Savonarole le firent encore renoncer à ce projet. Les lettres pontificales ne contiennent jusque là aucune marque particulière d'hostilité. Il n'est pas exclu que le grand pécheur qu'était Alexandre VI avait de l'estime et du respect pour le moine courageux qu'était Savonarole. Ce sont des choses qui arrivent !

Ce fut Savonarole qui se montra le plus nerveux. Ses sermons se firent plus virulents; il y glissa des allusions évidentes non seulement aux désordres de la Curie, mais aux limites que le devoir de l'obéissance pouvait en recevoir. Il semblait même défier par avance l'excommunication papale. En cela, il avait tort. Pas un catholique n'admettra que le péché enlève l'autorité d'un pape ou d'un évêque (ce fut, on le sait, l'hérésie de Wycliff). Aucune autorité, aucune célébration de sacrements ne serait sûre, si l'on admettait cette doctrine.

Savonarole avait lancé un pamphlet intitulé : *Apologie des Frères de San-Marco,* comme s'il voulait en appeler du pape au public chrétien. Alexandre VI se montra encore patient. Il attendit que les esprits fussent calmés. Dès qu'il fut informé que le vent tournait contre Savonarole, il lança le bref d'excommunication qui fut lu dans les églises de Florence, au soir du 18 juin 1497. Les considérants qui motivaient la censure étaient les suivants : refus de Savonarole de se rendre à la citation papale, doctrines suspectes dans ses discours. A cela, il pouvait répondre que ses excuses avaient été acceptées et que sa doctrine avait été soumise eu jugement de l'Eglise Il lança un nouvel ouvrage intitulé : *Triumphus crucis*, qui est son meilleur titre à la gloire. Mais il ne pouvait aussi aisément expliquer sa désobéissance au St-Siège dans l'affaire de la réunion de la Congrégation toscane à la Congrégation lombarde. Le pape était dans son droit; il n'excédait aucunement son pouvoir. Savonarole n'en résista pas moins, en prenant pour prétexte les légitimes — selon lui — répugnances de ses frères. C'était nier les pouvoirs disciplinaires du St-Siège, dès qu'ils se heurtaient aux désirs des intéressés ! Il oubliait qu'en 1493 l'union du couvent de Pise au sien s'était faite contre la volonté des moines pisans.

Dans l'intervalle entre la signature du bref et sa publication à Florence, le pape avait été très frappé de l'assassinat de son fils aîné, le duc de Gandie, survenu le 14 juin 1497. Pris de remords, il conçut le dessein de se réformer et avec lui l'Eglise entière. Savonarole lui écrivit une lettre de condoléances, où il l'exhortait à poursuivre son beau projet. Le bruit courut que le bref serait retiré, si seulement le Frère venait à Rome. De juillet 1497 au printemps suivant, des pourparlers se déroulèrent entre Florence et le pape. Savonarole écrivit encore en octobre une lettre de soumission. Il resta six mois sans prêcher. Mais à Noël, il eut le tort de célébrer une messe solennelle suivie d'une procession à St-Marc. Beaucoup

de ses partisans furent scandalisés. De Rome, aucune protestation violente ne vint. Le pape jugeait de tout cela en homme d'Etat, il voulait l'adhésion de Florence à la Ligue italienne et son détachement de la France. A part cela, il n'était nullement opposé aux prédications réformatrices de Savonarole. Il regrettait donc uniquement son action politique, non son action religieuse. Le 11 février 1498, le moine rompit le silence : il osa prêcher à San Marco sur l'invalidité de l'excommunication qui le frappait. Il s'en apercevait bien tard !

Il allait beaucoup plus loin encore, car il n'hésitait pas à proclamer hérétique quiconque admettrait la validité de la censure portée contre lui.

Il soutenait d'autre part qu'un prince juste et un bon prêtre sont les instruments de Dieu, dans le gouvernement temporel et spirituel du peuple, mais que la perte de la grâce divine les change en « un fer brisé, » qui n'est plus un véritable instrument. « O Seigneur, s'écria-t-il, si jamais je demande à être absous de cette excommunication, envoyez-moi en enfer ! J'aurais horreur de demander mon absolution, comme d'un péché mortel !... »

C'en était trop. Savonarole, emporté par sa passion, acculait le pape à une décision radicale : il lui fallait frapper ou abdiquer. Alexandre VI menaça la *Signoria* de l'interdit, si le moine ne lui était pas livré ou du moins confiné dans son couvent et empêché de prêcher. La *Signoria*, avertie que le St-Siège était résolu à pousser les choses jusqu'au bout, interdit à Savonarole de prendre la parole. Il n'obéit pas sans avoir prononcé encore un discours qui contenait les attaques les plus violentes contre la Cour romaine. Il y avait introduit des allusions transparentes à la conduite privée du pape ; il en appelait du pape indigne au Christ; il le dénonçait comme un suppôt de Satan. Puis, se soumettant à la défense de la *Signoria*, il annonça qu'il allait travailler à faire réunir un Concile par les princes, pour obtenir la déposition du pape, comme simoniaque, hérétique et athée ! Ses frères, lui succédant dans les chaires de la cité, reprenaient ses idées et ses prophéties. Ils allaient jusqu'à affirmer que si un miracle était nécessaire pour prouver son innocence, Dieu le ferait sans nul doute.

Leurs provocations suscitèrent la réponse d'un Franciscain, le 24 mars 1498, qui déclara qu'il traverserait les flammes si Savonarole voulait en faire autant. Ce dernier répugnait à tenter Dieu. Rome interdit formellement cette épreuve. Mais le peuple, littéralement enthousiasmé par l'idée du Franciscain, voulait contempler un tel spectacle. La *Signoria* céda à ses clameurs. Les *Piagnoni* étaient les plus enragés, dans la certitude où ils étaient de voir triompher leur prophète. Finalement, on désigna deux champions, Fra Domenico pour les Dominicains, Fra Rondinelli pour les Franciscains. Les bûchers furent dressés. Tout le peuple était là, haletant. Les Dominicains en procession escortaient leur champion, qui portait l'Hostie, tandis que Savonarole le suivait en tenant un crucifix. Alors s'éleva une contestation, les Franciscains ne voulant pas que le champion adverse gardât le St-Sacrement pour monter sur le bûcher en flammes, tandis que les Dominicains insistaient en sens opposé. Survint un orage violent qui éteignit les feux. Les Dominicains furent reconduits par la foule hostile et déçue, parmi les insultes et les cris. Savonarole chantait victoire, mais ses amis eux-mêmes tremblaient. De fait, le dimanche suivant vit se dérouler contre les Dominicains une scène d'émeute, Valori, qui prenait leur défense, fut pourchassé, sa femme tuée, lui-même arrêté. Pendant qu'on l'emmenait, ses ennemis dispersèrent les gardes et le massacrèrent. Le couvent de San-Marco fut pris d'assaut, Savonarole fut fait prisonnier par la troupe gouvernementale, accourue afin de rétablir l'ordre. On l'emmena, avec les plus connus de ses frères, parmi les hurlements de la populace, qui réclamait sa mort. A partir de ce moment, on peut dire que la haine populaire ne lâcha plus sa proie.

* *

Le procès de Savonarole et de ses deux principaux complices ; Fra Domenico et Fra Silvestro, commença le 9 avril et se termina le 22 mai 1498. Ils furent, selon l'usage, soumis à la torture. Savonarole était trop nerveux pour supporter aisément ce mode barbare d'instruction judiciaire. Ce que l'on voulait surtout, c'était lui arracher l'aveu de la fausseté de ses inspirations prophétiques. Au début, il affirma hautement leur origine divine, mais sous la terreur de la torture, ses réponses devinrent confuses, incertaines ou contradictoires. Il est probable que des scrupules et des doutes envahissaient son âme. Déjà, dans ses sermons, il avait parfois varié dans son assurance à ce sujet. En face de la souffrance abhorrée, il cria que l'esprit prophétique l'avait abandonné. Le procès sembla prouver qu'il avouait avoir été conduit par l'ambition, l'orgueil, le désir de paraître saint et sage.

Dans le domaine politique, on évita de lier sa cause à celle des familles de ses partisans. Nul ne voulait s'engager dans la voie de nouvelles vendettas familiales. Le peuple se montrait beaucoup plus acharné contre le grand moine que les notables de la cité. Les commissaires pontificaux, chargés par Rome de prendre part au procès, insistèrent surtout sur l'appel illégal fait au Concile. Savonarole confessa que n'ayant aucun ami en Italie, il s'était adressé à des princes étrangers, notamment aux rois de France et d'Espagne, et qu'il comptait sur l'aide des cardinaux della Rovere et Briçonnet. Il affirma pourtant qu'il n'avait jamais visé aux honneurs, qu'il ne désirait que la réforme de l'Eglise.

De tout cela, il résultait une culpabilité toute morale : ambition mystique, orgueil, mais rien de grave au for externe. La condamnation qui

suivit fut surtout un acte politique, une vengeance des ennemis du parti démocratique. La sentence fut prononcée le 22 mai 1498 : Savonarole et ses complices étaient déclarés hérétiques, schismatiques, pour avoir nié qu'Alexandre VI fût le vrai pape et pour avoir comploté sa déposition, détourné les textes de l'Ecriture et révélé des secrets de confession, en alimentant leurs prétendues prophéties aux confidences qui leur étaient faites au confessionnal. Savonarole avait pourtant nié toujours la réalité de ce dernier fait. Au point de vue civil, on leur reprochait d'avoir été causes de divisions, de désordres, de morts humaines. L'accord entre la *Signoria* et le St-Siège était complet pour le châtiment du moine et de ses deux frères. Rome avait accordé trois décimes sur les revenus des Eglises pour aider la ville dans sa guerre contre Pise; les *Piagnoni* observèrent que cette convention était le prix du sang innocent.

Le lendemain, la sentence fut exécutée. Les trois coupables furent dégradés par un évêque et livrés au bras séculier. Ils furent pendus au dessus d'un bûcher, et quand l'asphyxie eut fait son œuvre, le feu fut mis au bûcher [1].

L'esprit reste perplexe devant une telle mort. Les circonstances étaient si étranges! Savonarole avait eu le tort de se jeter dans la politique. Il avait eu le tort surtout de plaider l'alliance avec les envahisseurs de l'Italie. Il est vrai qu'il avait été poussé, presque contraint par les événements. Mais on ne saurait douter que son esprit enthousiaste et généreux ait été victime de singulières illusions, quand il osait lancer du haut de la chaire, non pas une fois, mais cent fois, mille fois, des prophéties portant sur des faits temporels, que trop souvent la réalité venait démentir.

Ce fut une grande âme. Mais il restait en lui plus d'humain trop humain que n'en comporte la véritable sainteté. On dit souvent : *Le feu purifie tout!* Mais cela n'est vrai que dans le domaine physique. Pourtant, pour un Savonarole, le feu n'aurait-il pas, devant Dieu le Souverain Juge, purifié les imperfections trop visibles que l'histoire impartiale peut, ne disons pas lui reprocher, mais relever du moins dans sa brève et tragique existence?

Q. — Pour compléter la doctrine qu'il a exposée dans son n° du 16 juillet, l'*Ami* voudrait-il expliquer quel est le rôle de l'amour dans la contemplation infuse?

R. — Les maîtres de la vie spirituelle, quand ils traitent de l'état mystique, font bien voir que l'amour y joue le rôle capital. L'âme élevée à cet état jouit de lumières précieuses qui lui ont été données progressivement à mesure que, fidèle aux inspirations divines, elle s'est purifiée de ses fautes et affranchie de ses attaches; mais ces lumières accompagnent toujours un amour éminent, qui, lui aussi, a grandi selon que l'âme devenait plus pure et plus détachée. L'amour devenant plus pur obtient donc ces lumières, et réciproquement ces lumières rendent l'amour plus ardent et plus ferme : l'âme alors éclairée et embrasée tend de toutes ses forces vers son Dieu.

On sait quel éloge Clément d'Alexandrie fait de la science surnaturelle, de la *gnose*. « Il a manifestement, dit le P. Viller, admis un mode de connaître supérieur qui est l'apanage des parfaits et auquel on parvient en purifiant son âme de plus en plus [1]. » Il semble bien avoir exagéré le rôle de la connaissance dans l'état parfait : c'est la remarque du P. Viller et aussi du P. Arnou [2], remarque qui semble juste; mais il n'a pas omis de montrer aussi la grande part de l'amour. Il en indique les heureux effets. Il enseigne que celui qui aime Dieu d'un amour parfait tend à lui ressembler, à s'unir, à s'identifier avec lui autant qu'il est possible, car, dit-il, le propre de l'amour c'est de rapprocher ceux qui s'aiment, en sorte qu'il s'établit entre eux, à la longue une entière communauté de pensées et de sentiments. *(Strom.*, II, 8). Cet amour du gnostique le tient constamment uni à Dieu : « La vie entière du gnostique, dit-il, est un long jour de fête... Il prie en tous lieux...; promenade, conversation, repos, lectures, œuvres que dirige la raison, c'est toujours la prière sous mille formes différentes. » *(Str.*, VII, 7). C'est donc bien l'amour unissant, l'amour continuel que Clément attribue au parfait chrétien.

Origène décrit les trois degrés de la vie spirituelle. Il déclare qu'au premier degré convient le livre des Proverbes, au second degré l'Ecclésiaste, au troisième le Cantique des Cantiques, qui est la peinture vivante de l'amour parfait. « Combien de fois, dit le P. Viller, au cours des sept premiers siècles de l'Eglise, ne rencontrera-t-on pas cette pensée d'Origène! » *(Loc. cit.*, p. 48).

Evagre donne la même importance à l'amour du contemplatif; il le décrit comme s'exerçant non pas par intervalles, mais constamment : « Qui aime Dieu converse toujours avec lui comme avec un père, se dépouillant de toute pensée passionnée » *(Or. 54)*. « Le travail des mains, la veille, le jeûne, ne nous sont pas commandés en tout temps, mais c'est une loi que nous priions sans cesse » *(Pract.*, II, 49).

Dans sa lettre adressée à ses disciples, S. Macaire montre que Dieu, après avoir d'abord gagné l'homme par des grâces consolantes et l'avoir ensuite affermi en le faisant passer par des sécheresses, le soutient encore dans les luttes qui se prolongent; puis, s'il trouve l'âme bien fidèle, il la soumet au joug de l'Esprit-Saint. Alors il l'éclaire de précieuses lumières et il entretient dans son cœur une prière continuelle. *(R. A. M.*,

[1] Les gamins jetaient des pierres aux cadavres, avant qu'ils fussent consumés. Ils en avaient jeté à Piero de'Medici, puis aux porteurs et porteuses de « vanités », enfin à leur ancien prophète lui-même. Cet âge est sans pitié!

[1] *Spiritualité des premiers siècles*, p. 41-42.
[2] *Dict. de Théol. cath.*, t XII, col. 2366.

janvier 1920). Il y a donc encore là un amour persistant, versé et maintenu par Dieu dans l'âme.

Diadoque indique plus d'une fois les grâces d'amour données aux âmes pleinement purifiées et parvenues au complet détachement. Il distingue l'amour que nous nous procurons par nos efforts et qu'il appelle l'amour naturel, et l'amour qui est l'œuvre du Saint-Esprit. Ce dernier produit une ardeur telle que toutes les parties de l'âme remplies de suavités sont unies dans un acte affectueux d'une extrême simplicité. « L'amour embrasé que l'Esprit-Saint met au cœur est tout tourné vers la paix ; il est constant, il saisit toutes les puissances de l'âme et les fait aspirer à Dieu. Il faut arriver à posséder cet amour ardent. »

Denys le mystique a justement exalté l'amour. On connaît le mot célèbre, repris par S. Thomas : « L'amour est une force unissante » *(Noms divins*, iv, 12). « C'est une chose qui dépasse l'intelligence de la foule que l'union produite par l'amour divin .. Notre intelligence a bien la puissance de saisir l'intelligible, mais il y a une union qui nous met en rapport avec ce qui dépasse la portée de notre intelligence. C'est par cette union (évidemment une union par l'amour) que nous devons saisir le divin, non pas en l'abaissant jusqu'à nous, mais en sortant tout entiers de nous-mêmes pour entrer tout entiers en Dieu;... ainsi le divin pourra se donner à qui se livre à Dieu » (vii, 1). Or c'est par l'amour que nous sortons de nous-mêmes, car « l'amour est extatique : sous son empire celui qui aime n'est plus à soi, mais à l'objet qu'il aime » *(Ibid.)*. « Il y a une très divine connaissance de Dieu qui s'obtient par l'ignorance dans une union (d'amour) supérieure à l'intelligence : c'est lorsque l'âme se détachant de toutes choses et s'oubliant elle-même est plongée dans les clartés supersplendides. » *(Ibid* , vii, 3). Aussi à quiconque, comme Timothée, son disciple, a reçu la grâce de l'amour mystique, il faut donner le conseil que donnait Denys : « Exerce-toi sans relâche aux contemplations mystiques; laisse de côté les sens, les opérations de l'entendement, ce qui est matériel et ce qui est intellectuel, ce qui est et ce qui n'est pas (ce qui est purement imaginatif), et d'un essor surnaturel va t'unir, autant qu'il est possible, à Celui qui est au-dessus de toute essence et de toute notion. » *(Théol. myst.*, i, 1).

On ne peut montrer plus clairement la valeur de l'amour unitif, et le profit que gagne celui qui se livre à cet amour. On sait quelle fortune a obtenue chez les auteurs spirituels ce conseil de Denys. Notons que cet auteur ne voulait pas que fût donné ce conseil à ceux qui ne sont pas mystiques.

Cassien décrivant la parfaite oraison dit qu'elle « se forme par la contemplation de Dieu seul et par l'ardeur d'une charité si embrasée que l'âme étant comme fondue dans l'amour qu'elle a pour Dieu et se jetant dans son sein pour s'y plonger et s'y perdre, lui parle avec une familiarité toute divine et s'entretient librement avec lui comme avec son père. » *(Conf.*, ix, 18). L'effet de la parfaite oraison est d'unir étroitement l'âme à Dieu :

« Ce sera alors que cette prière que le Sauveur fit à son Père pour ses disciples, sera parfaitement accomplie : *Je vous prie, mon Père, que l'amour dont vous m'avez aimé soit en eux et qu'ils soient en moi... Comme Vous, mon Père, êtes en moi et moi en Vous, qu'eux, de même, soient en nous une seule chose*. Cette prière du Sauveur, qui ne peut manquer d'avoir son effet, sera vérifiée en nous lorsque cet amour parfait dont Dieu nous a aimés le premier sera passé dans le fond de notre cœur et fera que nous l'aimerons comme il nous a aimés. » *(Conf.*, x, 6).

Cet amour, c'est évident, ne peut passer du Cœur de Dieu dans notre cœur que par une action directe de Dieu.

On pourrait facilement montrer aussi bien par les Pères latins que par ceux de l'Orient que dans l'oraison parfaite l'amour a le rôle principal. S. Thomas l'a très bien dit : « La vie contemplative, quant à l'essence de son action (c'est-à-dire quant à la contemplation elle-même), appartient à l'intelligence; mais quant à ce qui porte à causer cette opération (la contemplation), ceci appartient à la volonté. Or la puissance appétitive pousse à considérer un objet soit sensiblement soit intellectuellement, tantôt par amour de la chose contemplée, tantôt pour l'amour de la contemplation. C'est pourquoi S. Grégoire fait consister la vie contemplative dans l'amour de Dieu, parce que celui qui aime Dieu se plaît à considérer sa beauté. » (2^a $2^{æ}$, q. 180. a. 1). Donc ceux-là seuls peuvent se livrer à la contemplation de Dieu, qui ont pour lui un grand amour.

Pour S. Thomas la contemplation en tant qu'opération de l'intelligence est un acte du don de sagesse (IV *Sent.*, D. 15, q. 4, art. 1, sol. 2, ad 1); mais le don de sagesse procure une connaissance éminente par une certaine union aux choses divines, auxquelles nous ne sommes unis que par l'amour, de sorte que celui qui adhère à Dieu ne soit qu'un même esprit avec lui (III *Sent.*, D. 35, q. 2, a. 1, sol. 3). Il redit encore : « Cette union aux choses divines se fait par l'amour. La sagesse a pour principal objet les choses divines qui causent une délectation produite par l'amour qu'on a pour elles » *(Ibid.*, a. 2, sol. 1). Ainsi l'exercice du don de sagesse présuppose un amour pur et ardent. « C'est par la chaleur de la charité, dit-il encore, qu'est produite la connaissance de la vérité. » *(In Ev. Jo.*, v, 1, 6). Il y a donc, d'après S. Thomas, dans l'état contemplatif un amour de Dieu très élevé qui produit une union intime avec Dieu et de là suit une connaissance de Dieu éminente.

On pourrait faire tout un volume en rassemblant les textes des maîtres de la vie spirituelle qui montrent la très grande part de l'amour dans la vie contemplative et mystique. Pourquoi l'oraison parfaite a-t-elle été appelée « contemplation, » comment ce mot a été introduit dans le langage spirituel, on l'explique par l'influence de la

philosophie grecque [1]. Il faut rappeler ici la remarque très juste du P. Arnou : le mot contemplation, θεωρία, n'a pas chez les Grecs un sens aussi restreint que dans nos langues modernes, « il se dit de toute connaissance, et action, πρᾶξις, d'activités fort diverses [2]. » On peut cependant regretter qu'on n'ait pas préféré le mot « union, » employé souvent aussi par les spirituels, ἕνωσις, qui aurait mieux marqué le rôle de l'amour.

* *

Voyons maintenant les explications fort instructives et très précises des grands mystiques du XVIe siècle, sainte Thérèse et S. Jean de la Croix.

Sainte Thérèse, quand elle décrit les oraisons mystiques, les présente comme produites par l'amour que Dieu verse dans l'âme. Voulant expliquer ce qu'est l'oraison de quiétude, elle dit : « Le très suave amour de notre Dieu entre dans l'âme avec une grande douceur ; il lui donne contentement et satisfaction sans qu'elle puisse comprendre comment ni par où ce bien s'est introduit en elle [3]. » Ailleurs, pour faire comprendre ce qu'est la contemplation, elle dit : « L'âme s'embrase d'amour, mais elle ne comprend pas comment elle aime ; elle connaît qu'elle jouit de ce qu'elle aime, mais elle ne sait pas comment elle en jouit [4]. » Parlant de la quiétude elle dit encore : « Cette oraison est une étincelle du véritable amour divin que le Seigneur commence à allumer dans l'âme [5]. » C'est donc Dieu lui-même qui allume le feu de l'amour. Toujours, quand la sainte veut expliquer quelle est la différence entre la méditation et l'oraison contemplative, elle affirme que ce qui caractérise cette dernière, c'est que l'amour est versé directement par Dieu [6].

Elle ne varie jamais : jamais elle ne donne d'autre note caractéristique de la contemplation ; pour elle la contemplation est l'oraison où Dieu infuse l'amour. Ce qui est plus frappant encore, c'est que dans le *Château*, voulant faire comprendre *ex professo* la différence qu'il y a entre les consolations de la méditation et les goûts de la contemplation, elle expose plus longuement encore la même doctrine. Les consolations de la méditation, « nous les amenons par nos réflexions au moyen de considérations sur les choses créées et par un pénible travail de l'intelligence... Dans l'autre fontaine qui symbolise la contemplation, l'eau procède de la source même, qui est Dieu » (IVe Demeure, ch. 2). Donc ce qui fait la contemplation c'est l'amour infus, amour reçu et non acquis par des considérations.

S. Jean de la Croix est de tous les saints docteurs celui qui décrit avec plus de clarté et plus de précision les opérations de la grâce dans les états mystiques. Il définit la contemplation : « une science d'amour, une connaissance amoureuse de Dieu infuse. » Sur ce point il n'a jamais varié. Dom Chevalier a noté que le saint docteur emploie 176 fois dans ses livres le mot contemplation, et toujours, soit par les adjectifs qu'il y joint, soit par le contexte, il montre clairement que c'est la contemplation infuse qu'il désigne. Si dans un passage souvent cité (*Montée*, II, 12, alias 14), il reconnaît, ce qui est incontestable, qu'à force de méditer on acquiert un fond de connaissance et d'amour, il se garde bien de donner à cette connaissance et à cet amour ainsi acquis le nom de contemplation ; et en effet il est certain, comme l'expérience le démontre, que ceux qui n'ont rien autre que la science acquise ne peuvent se maintenir dans la prière qu'en recourant aux considérations et raisonnements.

C'est constamment que le saint docteur indique comme formant l'essence de la contemplation ces deux éléments : connaissance supérieure, amour éminent, l'un et l'autre mis dans l'âme par Dieu et non acquis par des considérations. « Dieu, dit-il, ne communique jamais la sagesse sans y joindre l'amour, c'est même par cet amour qu'elle se répand » (*Nuit*, II, 12). « Dans cet état (la contemplation initiale), c'est Dieu qui agit et l'âme qui reçoit, Dieu instruisant l'âme et lui infusant dans la contemplation des biens très spirituels, qui sont la connaissance et l'amour divin joints ensemble; l'âme se voit ainsi remplie de cette connaissance amoureuse sans raisonner, sans faire des actes » (*Vive Flamme*, Str. III, vers 3, § 5).

Et ces éléments sont versés dans l'âme non pas brusquement, d'une manière soudaine et surprenante, comme l'imaginent parfois ceux qui n'ont jamais pris contact avec des âmes mystiques, mais doucement et progressivement. « Au début, dit S. Jean de la Croix, quand commence cet état, on remarque à peine cette connaissance amoureuse parce qu'alors, d'ordinaire, elle est très subtile, délicate et comme insensible... Plus l'âme se formera au calme, plus en elle croîtra de jour en jour et s'y fera sentir cette connaissance générale et amoureuse de Dieu. » (*Montée*, II, 11, alias 13).

Le saint docteur explique parfaitement les divers degrés de cette oraison. Parfois la connaissance amoureuse occupe l'âme tout entière et la met dans un si profond oubli d'elle même que l'âme devient comme étrangère au temps. — Il semble bien que c'est cet état que décrit le P. de Maumigny quand il définit la contemplation : « un regard simple et amoureux à Dieu, où l'âme suspendue par l'admiration et l'amour le connaît expérimentalement et, dans une paix profonde, goûte un commencement de la béatitude éternelle. » — Ceci, dit S. Jean de la Croix, n'a lieu que quand Dieu enlève à l'âme l'exercice de toutes

[1] Voir Vernet, *Spiritualité médiévale*, p. 141, et plus explicitement Saudreau, *La Piété à travers les âges*, p. 248.
[2] *Dict. de Théol.*, t. XII, col. 2366.
[3] *Pensées sur le Cantique*, ch. 4.
[4] *Chemin*, ch. 25.
[5] *Vie*, ch. 15.
[6] Voir sa lettre au P. Rodrigue Alvarez, *Chemin de la perfection*, ch. XIX, et aussi chap. XXV.

ses facultés, ce qui est rare, « *locual acaesce las menos veces* ». Dans la plupart des cas l'âme n'est pas absorbée de la sorte, mais elle n'a ni désir ni volonté de réfléchir sur quoi que ce soit, ce qui est un signe qu'elle est appliquée à Dieu. Souvent alors l'âme éprouve la jouissance amoureuse, alors c'est la contemplation suave ; mais cette jouissance, l'âme peut ne pas la ressentir, alors c'est la contemplation aride. Le plus souvent, pendant que l'amour subsiste dans la partie suprême de l âme, l'imagination, au milieu même de ce recueillement, va et vient, elle se livre à des variations [1] ; mais l'âme n'y donne pas son consentement et souffre de voir troubler sa paix et sa jouissance. (*Montée*, II, ch. 12, alias 14). Le saint décrit ailleurs les contemplations douloureuses qu'il appelle les Nuits.

Avant lui, les auteurs spirituels appliquaient d'habitude le mot de « contemplation » non pas à la contemplation absorbante et délicieuse que tous savent être très rare, mais à celle qui donne consolation, paix, réconfort. Le saint docteur, qui a si parfaitement analysé les opérations mystiques et montré quels en sont les éléments constitutifs, eut le grand mérite d'enseigner que ces éléments, lumières et amour passifs, peuvent subsister avec ou sans les suavités qui consolent ; et donc qu'il y a une contemplation suave et une contemplation aride. Presqu'à la même époque, S. François de Sales, qui ne connut pas S. Jean de la Croix, donna la même doctrine.

Qu'on nous permette ici une remarque qui peut éclairer certains lecteurs ; c'est qu'il n'y a pas entre le P. Lallemant et certains auteurs contemporains l'opposition que les apparences font supposer, ces auteurs n'admettant comme contemplation que celle où l'âme est suspendue et goûte des joies de paradis. Si le P. Lallemant avait eu de la contemplation la notion très restreinte qu'en ont ces auteurs, certainement il n'aurait pas dit : « Sans la contemplation jamais on n'avancera beaucoup dans la vertu. » De même Suarez, s'il avait compris la contemplation comme ces auteurs, n'aurait pas assimilé voie contemplative et voie unitive. Le P. Lallemant dit que la contemplation est une habitude (*habitus*) par laquelle Dieu élève les puissances de l'âme (7e Pr., ch. 4, a. 1). Il définit la contemplation : « une vue de Dieu et des choses divines, simple, libre, pénétrante, certaine, qui procède de l'amour et qui tend à l'amour. » Ceci n'importe pas qu'il y ait suspension des facultés. Le P. Surin, de son côté, dit : « Par la contemplation... j'entends une élévation de l'entendement... avec amour ardent vers Dieu et grand zèle pour toute perfection. » (*Fondements*, IV, 3). « La contemplation, dit Rigoleuc, n'est autre chose qu'une simple vue de Dieu, avec respect et amour. » (*L'homme d'or.*, ch. I). S. François de Sales ne connaît d'autre contemplation où l'âme soit suspendue en admiration que le ravissement ; la contemplation il la définit : « une amoureuse, simple et permanente attention de l'esprit aux choses divines » (*Amour de Dieu*, VI, 3), ce qui suppose bien les deux éléments signalés par S. Jean de la Croix, connaissance et amour, comme le saint évêque, du reste, le montre dans la suite du *Traité*.

La doctrine des autres maîtres concorde parfaitement avec ce qu'enseigne S. Jean de la Croix, et de leur doctrine à tous il faut nécessairement conclure que dans la contemplation mystique l'amour a la part principale.

On doit encore confirmer cette conclusion par ce fait que S. Jean de la Croix, qui montre comme si désirable la contemplation mystique, dont il exalte les grands fruits, déclare qu'il ne faut pas désirer les faveurs extraordinaires, visions, révélations, sentiments spirituels. Pour faire gravir à l'âme la montagne de la perfection il faut, déclare-t-il, que Dieu mette dans l'âme, à la place de l'ancienne manière de concevoir (par le raisonnement), une nouvelle connaissance de lui-même (par les dons du Saint-Esprit) et un nouvel amour (l'amour infus) par lequel l'âme aimera Dieu en Dieu. (*Montée*, I, 5). L'âme qui a reçu ces grâces éminentes de lumières et d'amour a tout ce qui est nécessaire pour arriver à la suprême sainteté, à l'union transformante ; elle n'a pas besoin pour cela des faveurs extraordinaires, elle ne doit pas y aspirer. Ceux qui confondent contemplation et sentiments spirituels s'éloignent certainement de l'enseignement de S. Jean de la Croix.

C'est bien la doctrine unanime des maîtres que l'amour est l'élément essentiel, l'élément capital de la contemplation mystique.

Disons maintenant ce qu'est cet amour.

* *

L'amour comprend complaisance et bienveillance. Pour aimer, il faut apprécier les qualités : c'est la complaisance ; puis vouloir du bien à celui dans lequel on se complaît. Parfois petite est la complaisance : ainsi, qui fait l'aumône voit dans le prochain son semblable, s'il est philanthrope ; une créature de Dieu et un frère, si l'aumône est faite chrétiennement : la complaisance existe donc, mais si faible que l'on peut appeler cet amour l'amour de simple bienveillance.

La complaisance peut être renforcée par des considérations qui font mieux comprendre les qualités du prochain, les droits qu'il a d'être estimé, la reconnaissance qui lui est due en raison des services qu'il a rendus ; c'est l'amour raisonné, l'amour consciencieux, l'amour fondé, judicieux.

Si à ces efforts pour mieux remplir le devoir de la reconnaissance et de l'amour viennent s'ajouter des faits qui font mieux ressortir les vertus, la bonté, la sagesse de la personne aimée, si ces faits sont de telle nature que l'âme en soit touchée, émue, alors l'amour est excité, il devient plus ardent, plus profond, plus ferme.

[1] « *Suele en este recogimiento la imaginativa de suyo ir y venir y variar.* »

Il y a parfois une complaisance irraisonnée, instinctive, aux impulsions puissantes, qui provient d'une convenance fortement saisie, d'une concordance frappante, d'une affinité de nature ; ainsi dans l'amour de la mère et de l'enfant, de l'époux et de l'épouse. Alors l'âme est captivée par la pensée de la personne aimée et par le désir de se rapprocher d'elle, de jouir de son commerce. Tel est l'amour qui est décrit dans le *Cantique des Cantiques*. C'est là l'amour d'affinité et d'attirance, l'amour dominateur qui ne subit pas de relâche, mais est toujours en éveil ou prêt à s'éveiller.

Appliquons ces notions au développement de l'amour divin. L'âme parvenue à la piété a pour son Dieu un amour ferme, constant, qui résulte d'une connaissance plus approfondie que celle que possèdent des bontés divines les chrétiens vulgaires. Dieu, pour accroître cet amour, a fait mieux saisir à cette âme les motifs de l'aimer que la foi enseigne, et il a joint à ces lumières des émotions consolantes qui facilitent l'exercice de l'amour. On peut appeler « excitantes » ces grâces qui ont mieux fait comprendre à l'âme les raisons qu'elle a d'aimer et de servir son Dieu et qui ont attendri son cœur. Par là l'âme a été introduite dans la voie illuminative. Son devoir est d'entretenir son amour par le rappel des vérités qui l'ont affermi, et de le faire encore grandir par la pratique énergique des vertus.

Quand l'âme fidèle à la grâce est parvenue à un généreux détachement, elle reçoit les grâces beaucoup plus précieuses, qui sont les grâces unissantes, les grâces mystiques : il lui est donné et une plus haute idée de Dieu et un amour pur, intense, qui fait éprouver la soif de Dieu, le besoin d'union avec lui. Les âmes mystiques vivent en présence de Dieu ; elles n'ont plus besoin de se fixer des moments, par exemple ceux où sonne l'horloge, pour renouveler en elles le souvenir de leur Dieu ; la tendance de leur cœur vers lui est permanente. Leur volonté qu'elles ont totalement donnée à Dieu est saisie par lui, et elles constatent qu'elles ont une inclination profonde, persistante, à vouloir tout ce que Dieu veut et à ne vouloir que ce qu'il veut. Ceci est encore de l'amour et de l'amour reçu, car cette disposition n'est pas l'œuvre des efforts ; par sa spontanéité, par sa fermeté et en même temps sa suavité, elle dépasse les desseins que ces âmes avaient formés de se soumettre à Dieu. Cet assujettissement joyeusement accepté de leur volonté, joint à une aspiration habituelle à une union affectueuse, constitue l'amour passif, l'amour mystique. Quand ces âmes se livrent à leurs occupations, et elles le font pour accomplir la volonté divine, elles peuvent bien perdre de vue leur Dieu, obligées qu'elles sont à donner leur application à ce qui est leur devoir ; mais leur cœur reste orienté vers lui. Quand leur esprit cesse d'être occupé, spontanément, sans effort, il se reporte vers Dieu.

Il ne faudrait pas conclure de ceci que quand une âme possède l'amour infus, l'amour acquis n'a plus lieu de s'exercer : n'est-il pas des moments où l'âme doit se recueillir, se préparer à la prière ? Sainte Thérèse explique fort bien qu'il faut au début de l'oraison faire agir l'entendement : « Si l'on ne sent pas la présence de Dieu, il faut la chercher comme l'épouse des Cantiques ; nous ne devons pas attendre, comme notre père Elie, que le feu tombe du ciel. » (*Vie*, XIV). Le feu couve sous la cendre, car l'amour infus reste à l'état d'*habitus*, mais il est nécessaire de l'actualiser, non point par une méditation, ce qui serait superflu et même impossible, mais par le simple souvenir des bontés de Dieu.

Concluons que l'amour passif et unitif est une grâce éminemment précieuse : celui qui le possède pratique la véritable vie intérieure, la vie d'intimité avec Jésus ; c'est là ce qui constitue la voie unitive ou d'union constante avec Dieu.

Q. — Je suis curé d'une paroisse érigée il y a 4 ans en tant que telle, par démembrement d'une paroisse préexistante. Ma paroisse possède église, presbytère, écoles. Seul l'ancien cimetière est resté commun aux deux paroisses, chacun des deux curés ayant des droits égaux sur lui. — L'autre jour un de mes paroissiens est mort. Ses héritiers ont prié l'ancien curé de faire les funérailles. Il a accepté. Sur mes protestations, il m'a offert la *portio parœcialis*. Je l'ai refusée ; j'ai soumis l'affaire à l'Evêché par la voie administrative, et j'ai été débouté sous prétexte qu'on pouvait se faire enterrer où l'on voulait. Que pensez-vous de tout cela ?

R. — Revenons encore une fois au can. 1230 : « *Proprius defuncti parochus non solum jus...* » Le curé actuel du défunt a le droit de procéder à ses funérailles. Le texte est formel. Ce droit n'est pas reconnu aux anciens curés du défunt, qui sont sans lien juridique avec lui. Or votre collègue qui a procédé aux funérailles n'est que l'ancien curé du *de cujus*.

Le droit du curé actuel peut être tenu en échec : 1° par l'existence d'un tombeau de famille situé dans un autre cimetière que le cimetière de la paroisse ; 2° par une élection de sépulture fixant le choix du *de cujus* sur une autre paroisse que la sienne. — Rien de pareil ne se rencontre dans votre cas. Le tombeau de famille, s'il existe, est dans le cimetière de *votre* paroisse, puisque le cimetière de la paroisse préexistante est laissé par l'autorité hiérarchique à l'usage commun de la nouvelle paroisse et de l'ancienne. C'était donc vous qui deviez et pouviez procéder aux funérailles, car vous n'aviez pas même à sortir de chez vous pour atteindre le tombeau de famille.

Quant à invoquer l'élection de sépulture pour justifier le procédé suivi, l'argument est pour le moins singulier. — Notons d'abord que l'élection de sépulture ne doit pas être faite par les héritiers du *de cujus*, mais par le défunt lui-même ou son mandataire. Or, dans votre cas, ayant été faite par les héritiers, elle est nulle de plein droit. —